

Patrons des costumes à vendre?

Les patrons des costumes du XVIIe siècle, pour femmes et pour hommes du commun (colons ou paysans), sont exclusifs à la SHFR. Ils ne peuvent être vendus. Ils sont offerts aux personnes qui ont *complété leur formation de jumelées* de la SHFR et sont remis selon un ordre prédéterminé qui tient compte des apprentissages précédents.

Au-delà des patrons, il est important de bien connaître les costumes, ses pièces, ses couleurs, ses tissus, ses coutures ... le tout est précisé et inclus lors des formations couture offertes aux jumelées. Et ce, afin de rester fidèle à l'époque et correspondre à un statut social bien précis.

L'homme qui accompagne une jumelée dans les événements sans avoir suivi la formation prévue peut obtenir un patron moyennant certains frais, afin de bien représenter l'époque. La jumelée lui fournira les informations concernant son costume, pour le rendre apte à bien répondre aux questions du public, s'il est interpellé à ce sujet. Il peut bien sûr s'inscrire et compléter une formation auprès de la SHFR, pour devenir lui-même jumelé. Il pourra alors personnifier un homme de l'époque et les patrons lui seront offerts gratuitement.

Merci de prendre en considération ces précisions. Le costume contribue à l'image de la SHFR, et vous savez qu'une première impression est importante. Il faut donc connaître son costume et en prendre soin. Soyons-en fières.

Août 2023
France Morin
Responsable couture